

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 7 décembre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/32

**Recrutement du
Directeur – Désignation
des candidats présentant
un projet
environnemental**

21 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Violaine RICHARD (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Jean MANGION (PNRs), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

04 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

12 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Marion CLEMENT (TPM), sabelle LATIL (CD04), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 21 sur 25
Quorum atteint**

Vu La délibération n° 2023-09, le conseil d'administration a créé le poste le poste de Directeur/trice de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement ;

Vu La délibération n° 2023-08 actant la procédure de recrutement du directeur/trice de l'ARBE ;

Considérant Qu'à l'issue de la date limite de dépôt des candidatures le 10/11/2023, quatre candidatures ont été reçues :

- Monsieur Daniel SACHE
- Monsieur Jean-Pierre DEMENUS
- Madame Aurélie BRINGER
- Madame Audrey MICHEL

Que le comité de sélection s'est réuni le 21 novembre 2023 pour étudier les candidatures. Il a été décidé :

- La candidature de Daniel SACHE est jugée irrecevable car elle ne correspond pas au grade (adjoint d'animation) ni aux compétences requises (assistant de direction).
- Les trois autres candidatures ont fait l'objet d'une évaluation en cinq points (pilotage stratégique, gestion des instances de gouvernance, gestion financière, management d'équipe, et connaissances sur la biodiversité), chacun noté sur cinq.

Qu'Aurélié BRINGER, ayant obtenu un total de 10 points sur 25, a un profil de dirigeante d'association, les compétences décrites dans son CV et sa lettre de motivation semblent insuffisantes au regard des 5 critères d'analyse proposés.

Que Jean-Pierre DEMENUS, ayant obtenu un total de 20/25, a un profil de cadre dirigeant de collectivité. Son CV et sa lettre de motivation ne décrivent pas suffisamment ses compétences en termes de gestion des instances de gouvernance mais celle-ci est implicite au vu de son parcours professionnel. Par contre, ses connaissances sur la biodiversité semblent assez faibles.

Qu'Audrey MICHEL avec un total de 25/25, présente un profil de cadre dirigeante d'un EPCI en adéquation avec le poste sur l'ensemble des 5 points d'analyse.

Que lors de la présentation du présent rapport et de son vote, la Directrice actuelle, Madame Audrey MICHEL, s'est retirée de la salle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- De retenir les candidatures de Monsieur Jean-Pierre DEMENUS et de Madame Audrey MICHEL pour présenter un projet d'orientations environnementales.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 décembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

